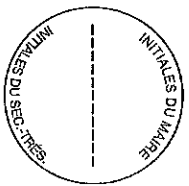




MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR



No de résolution
ou annotation

2017-06-05

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du conseil municipal de Saint-Georges-de-Windsor tenue, le lundi 5 juin 2017 à 20h00 au Centre municipal situé au 527, Principale à laquelle assistaient : les conseillers et conseillers suivants: Patrice Pinard, Armande P. Richard, Gilles Sirois, Yvon Richer, Mélanie Gallant et Marc Ladouceur tous formant quorum sous la présidence du maire René Perreault. **Absence au début de la séance*

Est également présente, Armande Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire René Perreault constate le quorum à 20h00 et débute la session par la pensée du jour.

PENSÉE DU JOUR

Ce rendre compte de ce que nous avons plutôt que de ce qui nous manque. Pensez que vous pourriez ne plus rien avoir. Songez aux victimes des inondations printanières.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2.1-

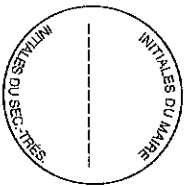
2017-83 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Yvon Richer et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) appuyé par Marc Ladouceur d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant les sujets suivants : Lumières de patinoire et responsable du Reflet.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la session
 - 1.1- Pensée du jour
- 2- Ordre du jour
 - 2.1- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès verbal
 - 3.1- Adoption du procès verbal de la dernière séance
- 4- Demandes de l'assistance et période de questions
 - 4.1- Relève agricole (Francesca Muller)
- 5- Correspondance
 - 5.1- Invitations et autres
- 6- Rapports divers
 - 6.1- Rapport inspecteur en bâtiment et environnement
- 7- Finances
 - 7.1- Comptes du mois
- 8- Voirie
- 9- Résolutions diverses
 - 9.1- Congrès FQM
 - 9.2- Programme Nouveaux Horizons/aînés
 - 9.3- Report de la séance de juillet 2017
- 10- Loisirs
 - 10.1- Avancement des travaux au chalet des loisirs
 - 10.2- *Lumières patinoire*
- 11- Dossiers en cours
 - 11.1- Achat de terrain/Fabrique
 - 11.2- Sablage cour de l'église



No de résolution
ou annotation

12- Affaires nouvelles

- 12.1- Berce du Caucase
 - a) Avis de motion règlement
 - b) Personne responsable
 - 12.2- Demande de révision des programmes d'aide gouvernementale
 - 12.3- CCU/Marc-André Durocher
 - 12.4- *Responsable du journal Le Reflet*
- 13- Varia
- 14- Rapport des comités et du maire
 - 14.1- Rapport des comités
 - 14.2- Reconnaissance
- 15- Levée de la séance

3- **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

Les membres du conseil de Saint-Georges-de-Windsor, ayant pris connaissance du procès verbal de la dernière séance tous d'un commun accord, exemptent la directrice générale et secrétaire-trésorière de cette lecture.

3.1-
#2017-84
PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Gilles Sirois appuyé par Armande P. Richard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)
Que le procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2017 du conseil de Saint-Georges-de-Windsor soit adopté.

Adoptée

4- **DEMANDES DE L'ASSISTANCE**

BANQUE DE TERRE (Francisca Miller)

Mme Müller présente au conseil le service de banque de terre pour le milieu agricole de la MRC des Sources.

M. Michel Bellemare demande au conseil de transmettre aux Chevaliers de Colomb la liste des activités de la municipalité pour l'année.

M. Raymond Roy remercie le conseil pour les voyages de pierre étendus dans le domaine des arbres.

5- **CORRESPONDANCE**

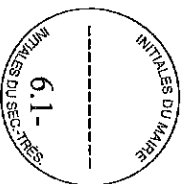
MTQ : Stratégie de retrait des panneaux d'interdiction du frein moteur. En remplacement de ces divers panneaux, nous suggérons d'installer l'affiche de sensibilisation qui a été développé expressément pour les besoins de la stratégie.

LES P.É.P.I.N.E.S : organisent une série d'activités de réseautage afin de soutenir, encourager et informer les femmes souhaitant se porter candidate aux élections
Invitation à un 5 à 7 le mercredi 14 juin au P'tit Bonheur de St-Camille coanimé par la maîtresse de Wotton, madame Katy St-Cyr.

#2017-85
CORRESPONDANCE

Il est proposé par Gilles Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)
appuyé par Patrice Pinard
Que la correspondance soit classée.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

7.1-

6- RAPPORTS DIVERS

RAPPORT DE L'OFFICIER EN BÂTIMENT: mois de mai 2017

7- FINANCES

2017-86 COMPTES DU MOIS

Je soussignée, Armande Perrault, directrice-générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Georges-de-Windsor, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-dessous projetées.

Il est proposé par Mélanie Gallant et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) appuyé par Marc Ladouceur
QUE le conseil de Saint-Georges-de-Windsor approuve la liste des comptes à payer ci-après totalisant la somme de **154 431,67 \$** (*plus : Aquatech, Axion, Hydro-Québec, les salaires et les DAS*) et autorise le paiement de ces comptes.

Adoptée

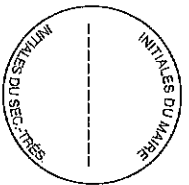
COMPTES DU MOIS DE JUN

Payé d'avance

201700194 (1)	ACE Gabriel Couture et Fils	renovation chalet	2 047,39 \$
201700196 (1)	Régie de récupération de l'Estrie	Quote-part (vers 1)	1 631,00 \$
201700197 (1)	Cable Axion Digital inc	téléphone	308,36 \$
201700198 (1)	Hydro-Québec	éclairage public	427,70 \$
201700199 (1)	Société Canadienne des Postes	publipostage	<u>77,26 \$</u>
	TOTAL:		4 491,71 \$

Chèques

201700200 (1)	Hydro-Québec	électricité chalet	596,00 \$
201700201 (1)	Entreprises François Grimard	niveleuse	2 474,84 \$
201700202 (1)	Jean-Marc Laroche	électricité chalet	5 532,83 \$
201700203 (1)	Paroisse Cœur immaculé-de-	location de salle publicité vente de garage	200,00 \$
201700204 (1)	Actualités -l'Étincelle		94,28 \$
201700205 (1)	9357-7500 Québec inc	balayage de rues	4 646,44 \$
201700206 (1)	MRC des Sources	quote-part (vers 2)	28 777,00 \$
201700207 (1)	Municipalité de St-Claude	niveleuse	220,00 \$
201700208 (1)	Paradis & Frères A.F.M. Inc.	téno chlet	584,10 \$
201700209 (1)	Philippe Thibault et Fils	transport poussière de pierre	11 805,79 \$
201700210 (1)	SINTRA Inc. (Région Estrie)	poussière de pierre	5 932,68 \$
201700211 (1)	Stéphane Roulx	bois pour kiosques	433,49 \$
201700212 (1)	Saphir Technologie	canéras et informatique	4 725,50 \$
201700213 (1)	Couvre-Planchers Joliette inc.	téno chalet/plancher	10 632,89 \$
201700214 (1)	Marc Boisvert	remplacement de cédrès	227,01 \$
201700215 (1)	Entreprises François Grimard	niveleuse	1 237,42 \$
201700216 (1)	Groupe Environex	analyse eau usée	144,87 \$
201700217 (1)	Mégaburo	papeterie	329,11 \$
201700218 (1)	Paradis & Frères A.F.M. Inc.	téno chalet	4 257,59 \$
201700219 (1)	Régie des Hameaux	matières résiduelles	4 416,67 \$
201700220 (1)	SOLIDURE MÉCANIQUE	entretien camion	196,96 \$
201700221 (1)	Plomberie BRP inc.	renovation chalet	5 253,22 \$
201700222 (1)	Valoris inc	site d'enfouissement	1 758,53 \$
201700223 (1)	Atelier Lavoie	débrusailleuse	177,52 \$
201700224 (1)	LAURENTIDE re/sources	matières non visées	37,37 \$
201700225 (1)	Régie de récupération de l'Estrie	quote-part (vers 2)	1 631,00 \$
201700226 (1)	Machinerie CH	tracteur pelouse	4 100,01 \$
201700227 (1)	Distribution JFG	produits d'entretien	306,35 \$
201700228 (1)	Ministère des finances	Quote-part S.Q.	36 810,00 \$



No de résolution
ou annotation

201700229 (I)	Les Services EXP	pavage rang 2/honoraire	803,39 \$
201700230 (I)	Protection incendie Securmax	Entretien extincteurs	240,07 \$
201700231 (I)	Waste Management	site d'enfouissement	4 307,95 \$
201700232 (I)	Réanimation Sauve-Vie Inc.	entretien défibrilateur	155,21 \$
201700233 (I)	Armande Perreault	petite caisse	504,60 \$
201700234 (I)	ACE Gabriel Couture et Fils	rénovation chalet	8 946,02 \$
201700235 (I)	Coop Pré-vert	rénovation chalet	685,85 \$
201700236 (I)	Le Reflet	cotisation 2017	1 000,00 \$
201700237 (I)	Aquarech	entente aqueduc	<u>249,11 \$</u>
	TOTAL:		154 431,67 \$

8- VOIRIE

Aucun sujet

9- RÉSOLUTIONS DIVERSES

9.1-

#2017-87 CONGRÈS FQM

Il est proposé par Patrice Pinard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) appuyé par Mélanie Gallant QUE le conseil de Saint-Georges-de-Windsor autorise deux élus à participer au Congrès de la FQM à Québec du 28 au 30 septembre 2017 au coût de 760 \$ par personne.

Ils sont de plus autorisés à présenter leur compte de dépenses comprenant, déplacement, hébergement et repas pour 3 nuits.

Adoptée

9.2-

#2017-88 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES ÂNÉS

ATTENDU la demande du Club des Joyeux Retraités pour appuyer leur demande de participation au programme Nouveaux Horizons afin de pouvoir rénover leur local;

ATTENDU QUE le Club des Joyeux retraités utilise régulièrement ce local soit pour jouer aux cartes plusieurs fois par semaine, soirées dansantes, soupers, rencontres du Club, partie de tir, épluchette de blé d'inde, etc...

ATTENDU QUE le conseil a adopté une Politique des aînés et un plan d'action en 2017 visant à soutenir des actions, des ressources et des services adaptée à aux besoins des aînés afin d'améliorer leur qualité de vie et ainsi créer un environnement favorable à leur épanouissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Pinard appuyé par Gilles Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) QUE le conseil de Saint-Georges-de-Windsor appui la demande de subvention du Club des Joyeux retraités de St-Georges au programme Nouveaux Horizons pour la rénovation de leur local.

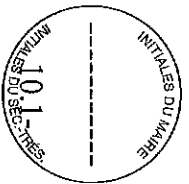
Adoptée

9.3-

#2017-89 REPORT DE LA SÉANCE DE JUILLET 2017

Il est proposé par Patrice Pinard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) appuyé par Armande P. Richard QUE le conseil de Saint-Georges-de-Windsor autorise le report de la séance du 3 juillet 2017 au 4 juillet 2017.

Adoptée



No de résolution
ou annulation
10.2-

10- LOISIRS

AVANCEMENT DES TRAVAUX AU CHALET DES LOISIRS : les travaux sont presque terminés, nous avons donc à date un investissement de 52 000 \$.

LUMIÈRES DE PATINOIRE : le conseiller Yvon Richer a demandé des subventions pour changer les lumières de la patinoire. La subvention retenue est au montant de 3 368,09 \$ ce montant ne comprend pas les poteaux et l'électricité. Vérification des coûts d'installation auprès de l'électricien de la municipalité.

11- DOSSIERS EN COUR

11.1-

2017-90

ACHAT DE TERRAIN DE LA FABRIQUE

ATTENDU la demande de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor pour l'achat d'une partie du lot 175 appartenant à la Fabrique Cœur-Immaculé-de-Marie devant le presbytère pour l'installation d'une structure en forme de dragon et derrière le presbytère pour l'aménagement d'un sentier de marche et autres immobilisations;

ATTENDU QUE le conseil de Gestion de St-Georges et la Fabrique Cœur-Immaculé-de-Marie désirent conserver le terrain devant le presbytère mais autorise la municipalité à y installer une structure en forme de dragon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Ladouceur

appuyé par Mélanie Gallant et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

QUE le conseil de Saint-Georges-de-Windsor autorise l'achat d'une partie du terrain de la Fabrique en échange de l'entretien du terrain restant (tonte du gazon) de l'église et du presbytère pour une période de 20 ans ou tant que la Fabrique sera propriétaire de ce terrain. Le tout conditionnel à l'autorisation de l'archevêché. Le plan du terrain acheté fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le maire, René Perrault et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Armande Perrault, sont autorisés à signer les documents pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

11.2-

2017-91

SABLAGÉ DE LA COUR DE L'ÉGLISE

Il est proposé par Gilles Stirois

appuyé par Mélanie Gallant et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

QUE le conseil de Saint-Georges-de-Windsor accepte de prendre en charge le sablage de la cour de l'église et ce dès l'hiver 2017-2018.

Adoptée

12- AFFAIRES NOUVELLES

12.1-

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Marc Ladouceur que sera adopté à une séance ultérieure, le projet de règlement 190-2017 relatif à l'éradication de la Berce du Cause sur le territoire de la municipalité.

Le projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil, la directrice générale et secrétaire-trésorière sera dispensée de sa lecture lors de son adoption.

12.2-

2017-92

BERCE DU CAUCASE

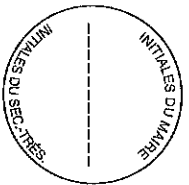
Il est proposé par Marc Ladouceur

appuyé par Mélanie Gallant et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR

46

JUIN 2017



No de Résolution
ou annulation

QUE le conseil de Saint-Georges-de-Windsor mandate Isabelle Blanchette Turcotte responsable du dossier de la Berce du Caucase.

Adoptée

2017-93
RÉVISION DES PROGRAMMES D'AIDE GOUVERNEMENTALE

CONSIDERANT QUE les programmes gouvernementaux actuels ne sont pas adaptés à la réalité des petites municipalités;

CONSIDERANT QUE le gouvernement provincial a mentionné, lors du congrès de la FQM 2015, des coupures apportées avec le nouveau pacte fiscal et a mentionné qu'il y aurait une révision de tous les programmes, ce qui n'a toujours pas été fait;

CONSIDERANT QUE les petites municipalités ne possèdent pas les ressources techniques et financières pour rencontrer toutes les exigences imposées par les différents ministères pour la réalisation de leurs projets;

CONSIDERANT QUE les programmes d'aide gouvernemental ont très souvent un délai trop court pour déposer les documents nécessaires à une demande d'aide par exemple: le programme PEPTU qui a débuté le 2 septembre 2016 et s'est terminé le 27;

CONSIDERANT QUE les délais pour la fermeture et les redditions de compte pour les dossiers reliés aux aides gouvernementales sont déraisonnables et que les petites municipalités n'ont pas les ressources suffisantes pour satisfaire aux demandes et que nous devons mettre d'autre dossier ou travail en attente ou de côté;

CONSIDERANT QUE suite aux changements, établis dans les critères d'admissibilité, la plupart des programmes sont basés sur les coûts réels et non sur les coûts estimés, ce qui retarde la signature des protocoles d'entente avec le MAMOT, et dans certains programmes les travaux ne peuvent commencer avant la signature du protocole d'entente;

CONSIDERANT QUE les municipalités doivent, souvent, supporter financièrement les dépenses reliées aux travaux, avant de recevoir un versement de l'aide financière, à savoir: Frais d'ingénierie, études de toutes sortes, travaux de construction, etc.

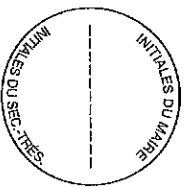
CONSIDERANT QUE l'aide financière devrait être versée en trois versements et en pourcentage de l'avancement des travaux ce qui allégerait le fardeau fiscal des petites municipalités;

CONSIDERANT QU'une révision des programmes gouvernementaux est maintenant nécessaire et primordial car plusieurs programmes existent toujours mais ne sont plus adaptés aux nouvelles réalités des petites municipalités.

CONSIDERANT QUE les programmes sont souvent basés sur la réalité des grandes villes et ne sont pas du tout adaptés pour les petites municipalités des régions.

CONSIDERANT QUE les études, les frais d'honoraires professionnels et tout autre document nécessaire à la mise en place du projet ne sont pas toujours reconnus admissibles aux aides gouvernementales, même si ces dépenses sont essentielles au bon déroulement et dénouement dudit projet et qu'elles sont généralement exigées par les ministères pour l'octroi de programmes d'aide gouvernemental.

CONSIDERANT QUE la main-d'œuvre municipale et l'utilisation des équipements municipaux devraient être reconnues comme dépenses admissibles vu leurs cotes moindres.



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSE par Armande P. Richard appuyé par Gilles Strois et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) QUE le conseil de Saint-Georges-de-Windsor demande au gouvernement de revoir les programmes d'aide financière pour les infrastructures et la mise aux normes de l'eau potable pour tenir compte de la réalité financière actuelle des petites municipalités de moins de 5 000 habitants.

QUE les protocoles d'entente soient acceptés et signés sur la base des coûts estimés, établis par une firme de professionnels, et non sur les coûts réels connus lors de l'octroi des soumissions, et ce, des qu'il y a confirmation d'une promesse de subvention, par le MAMOT.

QUE les versements desdits programmes soient fractionnés en trois parties soit, les études nécessaires à sa réalisation, la mise en place des infrastructures et à la fin des travaux.

QUE les dépenses inhérentes à la mise en place d'un projet nécessitant l'octroi de subventions soient admissibles, même si elles sont engendrées avant la signature du protocole d'entente, vu leur lien direct.

QUE la main d'œuvre municipale et l'utilisation des équipements municipaux soient reconnues comme dépenses admissibles au même titre que celles d'un fournisseur indépendant.

QUE nos représentants de la FQM participent à la révision des programmes.

QUE cette résolution soit transmise au ministre Pierre Arcand, ministre responsable de la région Côte-Nord, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi qu'à la direction générale des infrastructures du MAMOT, à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec et à Monsieur Martin Ouellet, député de René-Lévesque et madame Marlène Gill, députée de Manicouagan et que ces appuis soient déposés au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée

12.4-

#2017-94

CCU-MARC-ANDRÉ DUROCHER

ATTENDU la demande de dérogation mineure de M. Marc-André Durocher pour la construction d'un garage de 130 m² sur les lots 263-52 et 263-53;

ATTENDU le multi-usage proposé du bâtiment futur (garage, remise, atelier) et la grandeur du terrain;

ATTENDU QUE la construction du garage telle que proposée éviterait possiblement une situation de nuisance future;

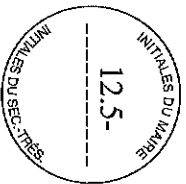
ATTENDU qu'il serait possible de limiter le nombre de bâtiments complémentaires qui passeraient de deux à un, la construction serait légale, mais il n'y aurait plus de possibilité de construire un autre bâtiment complémentaire;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de permettre la construction de ce garage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélanie Gallant appuyé par Marc Ladouceur et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

QUE le conseil de Saint-Georges-de-Windsor autorise la présente dérogation mineure telle que demandée mais il n'y aura plus de possibilité de construire un autre bâtiment complémentaire sur ce terrain.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

2017-95
AGENTE EN COMMUNICATION - JOURNAL LE REFLET

ATTENDU l'offre de service de Mme Nicole Fortin comme agente de communication pour le journal Le Reflet;

ATTENDU QUE la municipalité engage Mme Nicole Fortin comme agente de communication pour le journal Le Reflet pour un salaire horaire de 11.25/heure pour 12 heures semaines.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Ladouceur
appuyé par Patrice Pinard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

QUE le conseil de Saint-Georges-de-Windsor accepte la responsabilité du projet d'agente en communication pour le Journal Le Reflet pour l'année 2017-2018 présenté dans le cadre de cette mesure.

QUE Armande Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée au nom de la municipalité de Saint-Georges-de-Windsor à signer tout document officiel concernant le projet, et ce, avec le gouvernement du Québec.

QUE la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor s'engage par sa représentante à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adoptée

13- VARIA

14- RAPPORT DES COMITÉS

Le maire fait un tour de table pour le rapport des comités. Chaque élu fait un résumé des rencontres de leurs comités.

RECONNAISSANCE

- Distribution d'arbres
- Fête des voisins

15- LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-96

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mélanie Gallant que la séance soit levée à 21h00.

Je, René Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

René Perreault
Maire

Armande Perreault
Directrice générale et secrétaire-trésorière.

ASSISTANCE A LA PRÉSENTE SÉANCE: Stéphanie Labrie, Raymond Roy, Alain Paradis, Michel Bellemare, Francisca Muller, Jocelyne B. Pinard et Simon Drouin, inspecteur des travaux publics.